

COMPTE RENDU CMEJ

Séance du mercredi 02 décembre 2020

Début de séance : 14h15 – Fin de séance : 16h15

Prévu à l'ordre du jour :

- Lecture et validation du compte-rendu de la séance du 18 novembre 2020.
- Divers :
 - Remise d'un morceau de ruban d'inauguration de la boîte à lire à Thibaut suite à son absence du 14/10/2020.
 - Remise de l'article de presse du Dauphiné Libéré paru le 02/12/20 sur la mise en avant de 2 jeunes conseillers : Amaury Merlin et Nina Comas.
- Intervention de Mme Ugolini sur la sensibilisation aux différents types de handicaps et plus particulièrement les handicaps invisibles.

Jeunes conseillers titulaires présents : Léonie AUGER – Rayan BADA – Lola BOITON-EMANUELE – Bastien CHAMBONNIERE – Nina COMAS – Jonathan CORREIA RIBEIRO – Neila DJELLAL – Loris FERRAUTO – Thibaud GIROUD – Thomas GUILLET – Daris HAMADOU – Alyssa HERVIEU – Aymrik HERVIEU – Kélyss HERVIEU – Kyllian HERVIEU – Audrine MAIDONIS – Laura MAURY – Amaury MERLIN - Juliette VANHELMON

Jeunes suppléants absents : Alexandre WILLMANN – Maélie SACCON-GALON

Animation : Marion DUBUS – Stéphanie UGOLINI

1. Lecture et validation du compte-rendu de la séance précédente :

Après lecture du compte-rendu, les jeunes élu(e)s sont invités à exprimer leur vote en faveur de la validation de chacun d'entre eux (en cas d'accord avec les faits rapportés), à s'abstenir (en cas d'absence à la séance concernée ou à l'absence de participation à la lecture du présent compte-rendu), à exprimer leur opposition (en cas de désaccords avec les faits rapportés). Le vote s'exprime à main levée.

Résultat du vote du compte-rendu du 18/11/2020 : 18 votes exprimés pour la validation – 0 contre – 1 abstention.

2. Divers :

Un article sur Nina Comas et Amaury Merlin paru ce jour dans le Dauphiné Libéré a été transmis aux jeunes conseillers. Nous avons aussi remis à Thibaut le morceau de ruban d'inauguration qui lui était destiné depuis le 14/10/2020.

3. Intervention de Mme Ugolini :

Mme Ugolini a indiqué aux jeunes conseillers qu'elle venait aujourd'hui assurer la seconde partie de la sensibilisation aux handicaps (faisant suite à la rencontre avec Armand Thoinet du 7 octobre dernier) car elle est éducatrice spécialisée et coordinatrice de parcours pour le maintien en milieu ordinaire des personnes jusqu'à 20 ans porteuses d'un handicap.

Son intervention a débuté par un jeu de description et de classement de photos. A tour de rôle, Loris, Nina, Laura, Thomas, Lola et Kyllian ont reçu une photo représentant différentes personnes qu'ils ont décrit comme suit : un garçon en fauteuil roulant, un garçon qui sourit, une fille qui sourit, un enfant avec une canne blanche suivi par un adulte, un enfant qui semble jouer avec les roues d'une petite voiture, un enfant avec une chaise roulante et une expression du visage qui montre une certaine absence, une différence dans la manière d'être par rapport à son âge. Aucune indication n'a été donnée aux jeunes conseillers qui ont ensuite dû « classer » ces images sur un tableau blanc. Certaines photos ont été regroupées comme par exemple les enfants qui souriaient au motif qu'ils exprimaient la même chose. En réalité, un de ces enfants était porteur de la trisomie 21 et beaucoup des jeunes conseillers n'avaient pas mentionné cette différence qui se retrouve en partie dans des caractères physiques de la personne. Le classement établi, les jeunes élus ont débattu de la pertinence de leur regroupement et ont déterminé 4 grandes familles de handicaps :

- Les handicaps physiques : comme par exemple les personnes en fauteuil roulant.
- Les handicaps sensoriels : comme par exemple les personnes malvoyantes ou aveugles.
- Les handicaps invisibles : comme par exemple les personnes présentant des troubles du spectre autistique.
- Les handicaps multiples : comme par exemple les personnes qui cumulent plusieurs types de handicaps (physique + mental).

Ce premier exercice a permis à Mme Ugolini de situer les représentations des jeunes conseillers quant à la notion de handicap. Il était intéressant de voir que dans le cas des enfants qui souriaient : la trisomie 21 et le supposé trouble autistique des enfants n'étaient pas les premières différences perçues : que ce soit entre elles dans un premier temps mais aussi avec les autres personnes sur les photos. Cela aura permis à Mme Ugolini d'introduire d'une façon générale la définition de handicap telle qu'elle est encadrée par la loi depuis le 11 février 2005 puis d'insister pour la suite de l'intervention sur un seul type de handicap qui concernent beaucoup d'enfants dans les écoles sans qu'on le sache forcément.

Après la remise d'un polycopié, la séance s'est donc ensuite orientée sur les handicaps invisibles. A la question : comment classer le handicap mental ? Il a été répondu : dans les handicaps invisibles. Car ce type de handicap regroupe à la fois les handicaps mentaux et les troubles cognitifs.

La séance s'est ensuite poursuivie en réalisant plusieurs jeux, faisant sortir les jeunes conseillers de leur zone de confort dans le but de leur faire vivre une situation vécue par d'autres personnes atteintes d'un handicap invisible. L'objectif était de se mettre « à la place de » pour mieux comprendre de quelle difficulté nous parlons dans le quotidien des personnes concernées.

Neila a participé à la lecture d'un texte rédigé comme une personne dyslexique le perçoit. La lecture était laborieuse et la compréhension par le lecteur lui-même comme par l'assemblée était impossible. Mme Ugolini a repris la lecture du même texte perçu par une personne non dyslexique. L'auditoire a alors pu comprendre qu'il s'agissait d'un simple énoncé de problème d'un manuel de maths. Mme Ugolini explique donc que dans le cas d'une personne dyslexique, le cerveau mélange constamment les lettres, les syllabes et les mots ce qui crée une confusion pour prononcer correctement les phrases lues et comprendre le sens de ce qui est exprimé. A la question : cela signifie-t-il pour autant que la personne dyslexique est bête ? Les jeunes conseillers répondent unanimement que non.

Alyssa puis Rayan ont ensuite dû essayer de lire un texte avec plusieurs chamallows dans la bouche provoquant l'hilarité de la salle. Mme Ugolini insiste alors sur le fait que pour être compris quand on parle ou quand on lit à voix haute il faut pouvoir être en capacité d'articuler mais certaines personnes n'y arrivent pas. Daris lit ensuite un autre

texte avec des mots mis dans différents ordres et des phrases grammaticalement incorrectes. Mme Ugolini indique que ces difficultés de langage s'appellent des « dysphasies » et qu'elles n'ont rien à voir avec des problèmes d'intelligence, des problèmes fonctionnels des organes de la parole ou encore des problèmes d'apprentissage comme il peut y en avoir dans le cas de troubles réglés par quelques séances d'orthophonie dans l'enfance.

Mme Ugolini énumère alors avec les jeunes conseillers les différents troubles « dys » : dysphasie, dyslexie, dysgraphie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie avant de nommer le réalisateur de film : Franck Gastambide également touché par des troubles dyslexiques et de leur expliquer qu'elle est elle-même touchée par ce trouble ainsi que de dyscalculie. Elle demande alors aux jeunes élus : est-on maître de ce qui se passe dans notre cerveau ? Réponse des jeunes : non.

C'est ensuite au tour de Kélyss, Jonathan, Thibaut, Aymrik d'être acteurs de l'atelier suivant. Mme Ugolini leur donne à chacun une compote en pot. Jonathan ne reçoit rien d'autre pour la manger. Les 3 autres ont reçu alors : une cuillère, un genre de cure dent géant et un pic à hors d'œuvre avec un bout plus large. Ils reçoivent pour consigne de manger leur compote. Si Jonathan s'adapte en inclinant le pot directement à sa bouche pendant que Kélyss utilise comme habituellement une cuillère, Thibaut et Aymrik ont plus de mal et ne parviennent pas à manger leur compote. Mme Ugolini met alors en relief la nécessité de mettre en place des outils adaptés pour mener une action à bien. Elle indique que dans le cadre d'un handicap, il est donc important de pouvoir mettre en place des compensations pour pouvoir dépasser le handicap.

Mme Ugolini demande aux jeunes conseillers s'ils ont déjà remarqué des enfants différents dans leurs classes et avec quels handicaps ? Plusieurs ont réagi en mentionnant qu'ils avaient remarqué que certains élèves avaient besoin de l'aide d'une personne en particulier appelée AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap). Cette aide humaine est notamment mise en place lorsque des enfants ont des problèmes de concentration et d'attention avec pour conséquences, des difficultés scolaires. Mme Ugolini introduit alors un autre type de handicap invisible : l'autisme faisant partie des TED : les Troubles Envahissant du Développement. Une multitude d'autisme existant, le discours est resté général et 3 derniers petits jeux ont permis de représenter ce que peut vivre une personne avec des troubles autistiques.

Le jeu n°1 implique Juliette, Laura et Audrine. Alors que les deux premières se mettent à parler un langage inconnu en faisant preuve de naturel et feignant de se comprendre entre elles, la 3^{ème} ne participe pas à la conversation et semble perdue. Les autres jeunes élus témoins de la scène rient. Mme Ugolini demande à Audrine comment elle se sent et cette dernière confie qu'elle ne comprenait pas qu'elle se sentait mise à part. Mme Ugolini demande alors : comment peut-on se sentir si c'est tout le temps comme dans cette situation ? L'assemblée répond : mal à l'aise, rejeté, isolé...

Mme Ugolini explique aux jeunes élus que ce qui définit une personne autiste sont avant tout des difficultés de compréhension et de communication avec les autres. Ces soucis d'interactions sociales entraînent alors un repli sur soi et des problèmes de gestion des émotions.

Le jeu n°2 implique Kyllian et Daris qui ont joué une scénette dans laquelle l'expression « prendre ses jambes à son cou » dont la majorité des gens comprennent le sens, se retrouve prise au 1^{er} degré par la personne incarnant une personne autiste. Ici les mots utilisés ne sont pas adaptés à cette personne et Mme Ugolini explique que ce genre d'incompréhension peut être à l'origine d'angoisses et de crises chez ses personnes qui ont besoin de repères et de rituels.

Mme Ugolini fait un aparté sur un autre mode de communication alternatif dans ces cas bien utile tel que le « makaton » qui combine la parole avec un vocabulaire fonctionnel et des pictogrammes.

Enfin, le jeu n°3 implique Loris, Bastien et Léonie. Loris se retrouve les yeux et oreilles bandés en train de tourner sur lui-même. Les deux autres protagonistes entament une discussion. Après quelques instants, Loris est interrogé. Il confie se sentir désorienté et avoir eu du mal à se concentrer sur le sujet de la discussion. Une fois encore dans cet exemple il est mis en relief la façon dont une discussion banale peut être vécue par une personne autiste qui est malgré elle entre deux mondes.

La séance touchant à sa fin, Mme Ugolini conclut qu'il existe 4 types de compensations pour aider les personnes en situation de handicap :

- Compensation matérielle : comme les tablettes pour les personnes dysgraphiques, les fauteuils roulants pour les personnes privées de l'usage de leurs jambes, les livres en braille pour les personnes avec d'importantes déficiences visuelles...

- Compensation humaine : comme le rôle des AESH vu plus tôt au cours de la séance.
- Compensation financière non abordée ici mais existant pour aider financièrement des personnes dont l'autonomie est restreinte à cause de leur handicap.
- Compensation temporelle non développée ici mais existant dans le cadre de passage d'examens ou de concours dans un souci d'égalité des chances.

Mme Ugolini soulève également que la loi de 2013 a permis de faire évoluer les conditions d'intégration des personnes en situation de handicap au sein des écoles dites ordinaires vers une logique d'inclusion ce qui est très positif bien que les choses puissent être encore améliorées.

La séance se termine par la remise d'une sucette à chaque jeune élu offertes par Mme Ugolini.

Le prochain RDV CMEJ :

Mercredi 16 décembre 2020 de 14h15 à 16h15 au Triolet